



Tipiak

Communiqué du 26 mai 2021

Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire du 22 juin 2021

Avec

- . un actionariat familial stable depuis la création de l'entreprise en 1967,
- . une marque forte,
- . des produits leaders,
- . 1 300 personnes,
- . 7 sites de production,

Tipiak a su développer une offre originale et qualitative dans ses deux secteurs :

secteur « froid » :

- . produits traiteurs pâtisseries,
- . plats cuisinés surgelés.

secteur « sec » :

- . épicerie,
- . panification.

Les actionnaires de la société TIPIAK SA sont invités à participer à l'Assemblée générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire qui se tiendra le 22 juin 2021 à 14 heures 30 à la Cité des Congrès, 5 rue de Valmy, à Nantes (44000).

L'avis préalable de réunion, comportant l'ordre du jour, le projet des résolutions proposées au vote des actionnaires par le Conseil d'administration ainsi que la description des modalités de participation et de vote à l'Assemblée et d'exercice des droits des actionnaires, a été publié au BALO n°55 du 7 mai 2021. Suite à une erreur matérielle, un avis rectificatif a été publié au BALO n°60 du 19 mai 2021.

L'avis de convocation sera publié le 2 juin 2021 dans un Journal d'Annonces Légales et au BALO, bulletin n°66.

Les documents et informations destinés à être présentés à l'Assemblée générale et visés à l'article R.22-10-23 du Code de commerce seront mis en ligne sur le site internet de la Société, <http://groupe.tipiak.fr>, rubrique Finance, à compter de ce jour.

Tout actionnaire peut demander à la société TIPIAK SA, dans les conditions et délais précisés à l'article R. 225-88 du Code de commerce, par voie électronique (ag@tipiak.fr) ou par voie postale (TIPIAK SA - Service juridique, 1 rue du Chêne Lassé, CP 1011, 44806 Saint Herblain Cedex), de lui envoyer, à l'adresse postale ou électronique indiquée par ses soins, les documents et renseignements mentionnés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

Tout actionnaire peut, dans les conditions et délais précisés aux articles R. 225-89 et R. 225-90 du Code de commerce, prendre connaissance, au siège administratif de la société TIPIAK SA, situé 1 rue du Chêne Lassé, 44800 Saint Herblain, des documents et renseignements visés à ces articles.

NYSE Euronext Paris -
Compartiment C
ISIN FR0000066482
Reuters TIPK.PA
Bloomberg TPK FP

Contact Tipiak :
emmanuelle.pavard@tipiak.fr

www.tipiak.fr

Tipiak, tout est dans la recette